



Genève, le 6 janvier 2026

AVIS AUX MÉDIAS

LE PROCÈS EN APPEL CONTRE L'ANCIEN MINISTRE DE L'INTERIEUR GAMBIEN POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ S'OUVRIRA LE 30 MARS 2026

Quoi	<p>Le procès d'Ousman Sonko, ancien ministre de l'intérieur gambien, s'ouvrira le 30 mars 2026 devant la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral suisse (TPF).</p>
Pourquoi	<p>Le 15 mai 2024, Ousman Sonko a été reconnu coupable de multiples crimes contre l'humanité pour des atrocités commises entre 2000 et 2016, pendant le règne de l'ancien dictateur gambien Yahya Jammeh. Il a été condamné à 20 ans de prison. L'accusé, le Ministère public de la Confédération (MPC) et dix parties plaignantes ont fait appel de cette décision.</p> <p><i>Son procès était le deuxième pour crimes contre l'humanité dans l'histoire judiciaire suisse. Ousman Sonko a également été le plus haut fonctionnaire d'État jamais jugé pour des crimes internationaux en application du principe de compétence universelle en Europe.</i></p>
Quand	<p>Les débats dans le cadre de la procédure d'appel auront lieu aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Début des débats : 30 mars 2026, 9h30• Poursuite des débats :<ul style="list-style-type: none">○ 31.03.-02.04.2026○ 07.-10.04.2026○ 14.-17.04.2026• Dates de réserve :<ul style="list-style-type: none">○ 20.-24.04.2026○ 29.-30.04.2026
Où	<p>Tribunal pénal fédéral, Viale Stefano Franscini 7, 6500 Bellinzona, Tessin, Suisse.</p>
Accessibilité	<p>La procédure se déroulera en allemand et sera ouverte au public et aux médias dans les limites de l'espace disponible dans la salle d'audience.</p> <p>Les journalistes intéressé·e·s peuvent demander une accréditation auprès du secrétariat général du TPF.</p> <p>Informations complémentaires fournies par le TPF. (cas CA.2025.3)</p>
Contact	<p>Pour plus d'informations, veuillez consulter la page de l'affaire sur notre site ou contacter :</p> <p>Anja Härtwig (français, anglais, allemand) media@trialinternational.org +41 22 519 03 96</p> <p>TRIAL International sera présente à Bellinzona pendant toute la durée du procès en appel.</p>